

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 février 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers absents : 3  
Nombre de pouvoirs : 6  
Date de la convocation : 6 février 2025

**Etaient présent(e)s** : M. Thierry DAYRE - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

**Pouvoirs :**

Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER  
M. Pascal LANTHEAUME, pouvoir à M. Pierre COMBES  
M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à M. Thierry DAYRE  
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à Mme Marylin FLAMAIN  
M. Christian CARRERE, pouvoir à M. Roger VIARSAC  
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

**Excusés** : M. Jean-Jacques MONPEYSEN - Mme Jocelyne AUDIBERT

**Absente** : Mme Anne TAILLEUX

**Est désigné comme Secrétaire de séance** : M. Patrick CATHENOZ

**2025-02-01 / MARCHES PUBLICS**  
**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA MOCHATTE PARTIE BASSE - SECTEUR DES OLIVIERS-**  
**Approbation de l'avenant N° 1 au Lot N°2 – Réseaux humides**

**RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE**

**Article 1 - Objet du Marché initial**

Par délibération du 29 mai 2024, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le marché de travaux **d'aménagement du quartier de la Mochatte partie basse - secteur des Oliviers**. Les aménagements projetés sont situés en continuité des travaux réalisés en 2013 sur le quartier de la Mochatte partie haute – secteur de la Perrière.

Les voies impactées par le projet sont : l'allée Clair Tisseur, les rues Cherbuliez, des Rosiers, des Rossignols, des Cigales et le Chemin de la Mochatte.

L'opération comporte 3 lots avec une seule tranche ferme et les attributaires sont :

- **COLAS France** (07 - Le Pouzin) pour le **Lot 1** : Terrassement / Voirie / Signalisation (pour un montant de 538 462,50€HT). Les travaux concernent la création de trottoir en stabilisé (1 700 m<sup>2</sup>) et enrobé pour les accès (900 m<sup>2</sup>) / reprise de la chaussée, (7 600 m<sup>2</sup> y compris stationnement).
- **BRUN TP** (26 - Sahune) pour le **Lot 2** : Réseaux humides (pour un montant de 718 934,00 € HT). Les travaux concernent la création d'un réseau d'eaux pluviales en favorisant l'infiltration / reprise de 1.1 km de réseaux d'eaux usées / reprise de 770 m de réseaux d'eau potable.
- **CEP jardin** (26 Nyons) pour le **Lot 3** : Espaces verts / Mobilier (pour un montant de 57 600 € HT). Les travaux concernent la création d'espaces verts (3000 m<sup>2</sup> et plantations de 20 arbres).

**Article 2 - Objet de l'avenant**

Seul le Lot 2 est concerné par cet avenant, plus particulièrement le mode de gestion des eaux pluviales de ruissellement du projet :

Lors des études d'exécution, le titulaire a analysé plusieurs risques liés à la réalisation de certains des 26 puits d'infiltration qui composaient le mode de traitement des eaux de ruissellement pluviales du projet.

Une solution alternative définitive a été transmise par note technique du 15 novembre 2024 et présentée à la commission d'appel d'offres.

.../...

Les modifications techniques et financières engendrées ont pour but de sécuriser et pérenniser les ouvrages exécutés (notamment les débordements de réseau unitaire en centre-ville lors de pluies à forte intensité)

La technique de gestion des eaux pluviales retenue consiste à réutiliser le réseau d'eau pluviale existant, à réhabiliter les sections défectueuses et le prolonger par des collecteurs complémentaires. L'ensemble des eaux collectées sont dirigées vers un bassin d'infiltration, rétention, avec surverse créé sur une parcelle communale en limite d'emprise du projet d'aménagement initial (zone Est du square des Oliviers).

La réhabilitation du réseau pluvial existant ainsi que la création de collecteur supplémentaire entraînent la réalisation de regards de visite sur réseau souterrain amianté avec un mode opératoire spécifique (Dispositions particulières aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, Articles R4412-144 à R4412-148).

L'ensemble de ces modifications techniques entraîne l'intégration de 12 prix nouveaux en substitution et complément du BPU notifié. Ces prix ont été listés dans les devis n° 241101 (Oliviers variante 4 du 21/11/2024), n° 251005 (allée Clair Tisseur - réseau amianté du 09/01/2025) et n° 2501001 (réhabilitation pluviale du 09/01/2025).

La non-réalisation des 26 puits d'infiltrations génère une moins-value de 131 300 € HT.

L'ensemble des 12 prix nouveaux (selon les quantités prévisionnelles revues, y compris ceux du BPU) engendre une plus-value de 159 264,50 € HT.

Soit un montant en plus-value de 27 964,50 € HT de prestations supplémentaires provisoires selon les quantités fournies.

RECAPITULATION :

Montant de l'avenant 1 du lot 2 - Réseaux humides : ..... 27 964,50 € HT

Montant initial : ..... 718 934,00 € HT

Nouveau Montant : ..... 746 898,50 € HT

Soit une variation de +3,9% du montant initial.

La commission d'appel d'offres réunie le 05 février 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet d'avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE

POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER l'Avenant N° 1 au Lot N° 2 – Réseaux humides du marché de travaux d'aménagement du quartier de la Mochatte partie basse - secteur des Oliviers,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant

Patrick CATHENOZ  
Secrétaire de séance



Pierre COMBES  
Maire de NYONS

